

Procès-verbal de la session extraordinaire

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 29 janvier 2007 à 20h30 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
 Monsieur Stéphane Breault, district 2
 Madame Manon Desnoyers, district 3
 Madame Céline Daigneault, district 4
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier/directeur général certifie que tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité renonce à l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit renonciation fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour

session extraordinaire du 29 janvier 2007

- Point 1)
07-01X-030 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- Point 2)
2.1
07-01X-031 Adoption de l'ordre du jour du 29 janvier 2007
- Point 3)
Avis de motion afin d'adopter un règlement sur les systèmes d'alarme.
- Point 4)
Avis de motion afin d'adopter un règlement d'emprunt pour la construction de conduites d'aqueduc au domaine du Lac Lemenn et au domaine du Lac Dufour et une partie de la rue Adolphe.
- Point 5)
Période de questions
- Point 6)
07-01X-032 Levée de l'assemblée ordinaire du 29 janvier 2007



Point 1)

07-01X-030 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

07-01X-031 Adoption de l'ordre du jour du 29 janvier 2007

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 29 janvier 2007 est accepté.

ADOPTÉE

Point 3)

Avis de motion afin d'adopter un règlement sur les systèmes d'alarme.

Un avis de motion est donné par Louis Thouin, district 1, afin qu'à une séance subséquente, le règlement portant le numéro 697-07 soit adopté concernant les systèmes d'alarme.

Point 4)

Avis de motion afin d'adopter un règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et de réfection de chaussée dans le domaine du Lac Lemenn, des travaux d'aqueduc et de réfection de chaussée dans le domaine du Lac Dufour, ainsi que des travaux d'aqueduc, d'égout saignitaire et de réfection de chaussée au bénéfice de certains terrains de la rue Adolphe et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 2 664 196\$.

Un avis de motion est donné par Céline Daigneault, district 4, afin qu'à une séance subséquente, le règlement portant le numéro 699-07 soit adopté, avec dispense de lecture, décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et de réfection de chaussée dans le domaine du Lac Lemenn, des travaux d'aqueduc et de réfection de chaussée dans le domaine du Lac Dufour, ainsi que des travaux d'aqueduc, d'égout saignitaire et de réfection de chaussée au bénéfice de certains terrains de la rue Adolphe et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 2 664 196\$.

Point 5) Période de questions

Point 6)
07-01X-032 Levée de l'assemblée extraordinaire du 29 janvier 2007

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu :

QUE l'assemblée ordinaire du 29 janvier 2007 est levée à 8h40.

ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général

6856